

OMPI



IPC/CE/27/7
ORIGINAL : français
DATE : 19 août 1998

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)**

COMITÉ D'EXPERTS

**Vingt-septième session
Genève, 21 - 30 octobre 1998**

RÉVISION DU GUIDE D'UTILISATION DE LA CIB

Document établi par le Bureau international

1. L'annexe du présent document contient la proposition de révision du Guide d'utilisation de la CIB approuvée par le Groupe de travail du PCIP sur l'information en matière de recherche lors de sa vingt et unième session.

2. *Le comité d'experts est invité à adopter la proposition contenue dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

RÉVISION DU GUIDE D'UTILISATION DE LA CIB

| Paragraphes | Changements approuvés |
|-------------|--|
| 6. | --- la quatrième du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1989, la cinquième du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1994 et la sixième du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1999. La présente édition (la septième) est entrée en vigueur le 1er janvier 2000. |
| 10. | --- complets de la sixième édition de --- ont été établis en allemand, en chinois, en coréen, en espagnol, en hongrois, en japonais, en polonais, en russe et en tchèque. |
| 11. | --- une troisième (publiée en 1989) se réfère à la révision de la quatrième édition; une quatrième (publiée en 1994) se réfère à la révision de la cinquième édition et, enfin, une cinquième (publiée en 1999) se réfère à la révision de la sixième édition. Ces publications peuvent aider ceux qui utilisent à la fois la deuxième, la troisième, la quatrième, la cinquième, la sixième et la septième éditions de la Classification. |
| 12. | --- par le disque compact ROM IPC:CLASS produit par le Bureau --- Le disque compact ROM IPC:CLASS relatif à la septième édition de la Classification, qui peut être obtenu auprès de l'OMPI, contient <ul style="list-style-type: none"> - les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième éditions de la CIB en français et en anglais; --- <i>sera complété en temps utile</i> - l'index des mots clés en français, en anglais --- <i>sera complété en temps utile</i> - les données de la table de concordance pour les deuxième/troisième, troisième/quatrième, quatrième/cinquième, cinquième/sixième et sixième/septième éditions de la Classification; - les données concernant tous les symboles qui ont été utilisés dans la Classification. |
| 16. | --- |
| | b) --- PIÉGEAGE; PÊCHE. --- |
| 22. | --- 1 / 07 • • • caractérisée par les agents d'agglomération utilisés --- |
| 24. | --- |
| | Sous-classe : B 64 C AÉROPLANES; HÉLICOPTÈRES |
| | Groupe principal : B 64 C 25/00 --- |

| Paragraphes | Changements approuvés |
|-------------|--|
| 25. --- | A 01 B 3 / 10 • • • Charrues à avant-train; Charrues à roue unique. |
| 27. --- | b) --- en deux endroits ou lorsque les différents aspects --- |
| 28. --- | d) Dans la version imprimée de la Classification un renvoi d'un groupe --- rappeler la sous-classe. Exemple : B 62 L 3/00 Mécanismes de mise en action des freins (mécanismes pour rétropédalage 5/00; mécanismes Bowden F 16 C 1/10); Leurs aménagements |

INDICATION DES CHANGEMENTS PAR RAPPORT AUX ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

30. Afin d'aider les utilisateurs, le texte de la Classification est présenté de manière à fournir quelques indications sur la nature des changements intervenus par rapport aux éditions précédentes.

Les indications suivantes sont utilisées dans la présente édition de la Classification :

- a) L'emploi de caractères italiques indique que, par rapport à la sixième édition, l'entrée considérée
- i) est nouvelle;
 - ii) a subi une modification (de libellé ou de position hiérarchique) influant sur la portée (voir les paragraphes 43 à 48) d'un ou de plusieurs groupes; ou
 - iii) a été supprimée (voir c) ci-dessous).

Dans les cas i) ou ii) ci-dessus, l'entrée en caractères italiques est suivie d'un ou plusieurs chiffres arabes entre crochets (voir b) ci-dessous).

- b) Un chiffre arabe placé entre crochets (par exemple [4] ou [7]), après une entrée, indique l'édition de la Classification où l'entrée considérée, par rapport à l'édition précédente,
- i) était nouvelle; ou bien
 - ii) avait subi une modification (de libellé ou de position hiérarchique) influant sur la portée d'un ou de plusieurs groupes.

Une seule et même entrée peut être suivie de deux ou plusieurs chiffres arabes entre crochets (par exemple [4,7] ou [2,4,6]), ce qui signifie que dans chacune des éditions précisées par ces chiffres, l'entrée a subi, par rapport à l'édition précédente, l'une des modifications mentionnées en i) ou ii) ci-dessus.

Une entrée existant depuis la première édition de la Classification et qui a subi une modification seulement dans la septième édition (de libellé ou de position hiérarchique) influant sur la portée d'un ou de plusieurs groupes, est suivie de [1,7].

| Paragraphes | Changements approuvés |
|-------------|-----------------------|
|-------------|-----------------------|

Une note qui est nouvelle par rapport à l'édition antérieure, est suivie d'un chiffre arabe placé entre crochets indiquant l'édition à laquelle elle a été introduite.

c) Les symboles des groupes qui ont été supprimés, c. à d. des groupes qui existaient dans la sixième édition de la Classification mais qui ne figurent plus dans la septième édition, sont imprimés avec une indication en caractères italiques de l'endroit (ou des endroits) où la matière concernée est transférée, ou couverte, dans la septième édition.
Exemples :

50/02 *(couvert par 43/06, 43/10)*
57/32 *(transféré en 57/05)*
13/10 *(transféré en 19/015, couvert par 17/14)*

Les symboles des groupes supprimés à la sixième édition ou à une édition antérieure, n'apparaissent pas à la septième édition.

36. ---
 --- adjacent sur le trajet du retour.

37. ---
 b) ---
 Exemple :
 B 62 B 7 / 00 Voitures d'enfant, poussettes, ---

40. ---
 Exemple :
 Dans le groupe --- le renvoi (déTECTEURS à semi-conDUCTEURS en soi --- de neutrons est classée dans le groupe G 01 T 3/08.

42. ---
 Exemple :
 B 63 B 35 / 52 • • Filets, slips ---

44. ---
 d) ---
 Exemples : ---
 ii) La note (1) qui suit le titre ---

46. ---
 Exemple :
 B 64 C AÉROPLANES; HÉLICOPTÈRES (véhicules ---
 5 / 08 • montées sur ---
 5 / 10 • réglables
 5 / 12 • • pour escamotage ---

III. --- CLASSIFICATION; RÈGLES DE CLASSEMENT

| Paragraphes | Changements approuvés |
|-------------|--|
| 49. | --- lorsqu'il s'agit de définir la catégorie à laquelle --- ne faisant pas partie des inventions en tant que telles --- |
| 53. | --- |
| | a) --- |
| | Exemples : --- |
| | 2. La classe C 07 couvre les composés --- |
| | b) --- |
| | Exemple : La sous-classe A 61 F couvre une soupape mécanique (valvule) spécialement conçue pour --- |
| | c) --- |
| | Exemple : La classe C 05 couvre l'utilisation --- |
| 55. | --- |
| | --- Par conséquent, un endroit déterminé peut être plus axé sur la fonction qu'un autre endroit mais moins axé sur la fonction qu'un troisième. |
| | Exemple: La sous-classe --- |
| 56. | --- |
| | --- par exemple des clubs de golf (A 63 B 53/00), des marteaux à main (B 25 D 1/00). |
| 69. | --- à ligne de transmission, couverts par le groupe 3/00 --- |
| IV. | SYSTÈMES HYBRIDES |
| 76. | --- |
| | a) --- utilisées pour l'indexation; celles-ci sont mentionnées dans --- |
| 81. | --- |
| | Exemples : |
| | 1. --- dans le groupe B 01 J 23/36 et qui contient --- |
| V. | MATIÈRE À CLASSER --- |
| 90. | --- un tuyau plissé |
| | B 42 D 15/10 |
| | // B 42 D 111:00, 203:00, 213:00. |
| | Ces symboles et codes donnent les indications suivantes : |
| | - un symbole de classement représentant l'information d'invention, B 42 D 15/10, concerne les cartes d'identité, cartes de crédit, cartes bancaires ou cartes analogues portant des informations. |
| | - trois codes d'indexation non liés, B 42 D 111:00, 203:00 et 213:00, indiquent respectivement, que la carte est faite en papier ou en carton et qu'une des caractéristiques relatives aux données est l'image de l'utilisateur tandis que l'autre est sous forme de relief ou d'empreinte en creux. |

| Paragraphes | Changements approuvés |
|--|---|
| 99. --- | |
| agencement de ou aménagement de | = assemblage ou disposition relative entre plusieurs éléments d'une "chose". --- |
| agencements pour ou dispositions pour | = tout moyen pour accomplir une fonction déterminée comprenant normalement --- |
| composition (chimique) | = mélange d'ingrédients, de nature et de proportions plus ou moins définies. --- |
| installation ou ensemble fonctionnel | = combinaison de machines, d'appareils, etc. pour produire un résultat voulu --- |
| manipulation | = --- temporairement (par exemple, déformation, chauffage, électrisation); par exemple, --- |

[Fin de l'annexe et du document]